



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 63713

Texte de la question

M Guy-Michel Chauveau interroge M le ministre de la defense concernant les signes de reconnaissance des equipements militaires utilises par les contingents francais participant a des operations de maintien de la paix. A l'heure ou le Gouvernement a mis en place une politique ambitieuse au service de la francophonie, a l'heure ou il est necessaire de faire respecter le francais en tant que langue officielle internationale, notamment aux Nations unies, est-il normal que les vehicules des contingents francais des forces de maintien de la paix portent le sigle UN pour « United Nations » sur leur carrosserie au lieu du sigle NU pour « Nations unies » ? Il lui demande s'il lui parait envisageable d'intervertir les deux lettres formant ce sigle, mesure qui ne saurait apporter des troubles quant a la reconnaissance de l'affectation de ces vehicules et donc mettre en danger nos soldats.

Texte de la réponse

Reponse. - L'uniformite de marquage evoquee par l'honorable parlementaire repond au souci de garantir une identification parfaite des vehicules de l'Organisation des Nations Unies sur tous les territoires ou ils sont deployes. En outre, la standardisation de ce sigle est justifiee par le caractere multinational des detachements au sein desquels le contingent francais est place, sous commandement des Nations Unies. Cette regle est actuellement appliquee par une cinquantaine de pays autres que la France.

Données clés

Auteur : [M. Chauveau Guy-Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63713

Rubrique : Francais : langue

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5058